EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID: 033-213300775-20230411-2023_38-DE

<u>Collectivité</u>: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 04/04/2023

Membres:

En exercice

19

Présents:

15

Votants:

17

Date d'affichage: 12/04/2023

Date de publication: 12/04/2023

Le 11 avril 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

<u>Étaient présents</u> : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne - Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA et Séverine RODRIGUES

Étaient représentées : Huguette LALANNE par Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA

Absents: Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2023-38

OBJET : Demande de subvention au titre du patrimoine non protégé pour les travaux d'aménagement de la future Mairie

Par délibération n° 2023-01 du 06 février 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès du Département de la Gironde au titre du soutien global aux projets locaux. Ce dispositif est en fait adapté aux communes qui, du fait de leur taille, ne sont pas en capacité de disposer d'une Convention d'Aménagement de Bourg. Les services départementaux conseillent de solliciter plutôt une aide au titre du patrimoine non protégé (25 % d'une dépense plafonnée à 120 000 €).

Pour rappel, les travaux à réaliser dans le cadre de l'opération sont :

- la restructuration de l'ancienne poste, comprenant la démolition du hangar bois attenant au bâtiment sur sa façade Nord,
- la création d'une extension du bâtiment de l'ancienne Poste, à la place du hangar bois démoli,
- la restructuration de la mairie actuelle.

Le montant des travaux est estimé à 281 512 € HT (valeur décembre 2022) et la livraison des bâtiments est souhaitée pour le mois de mai 2025.

L'étude de programmation a été confiée au bureau d'études Z/WA et comprenait 2 phases :

- une étude de faisabilité,
- un programme technique détaillé comprenant le programme fonctionnel, les enjeux de conception, les prescriptions techniques particulières et les contraintes réglementaires. Il est complété par le cahier des fiches techniques par local.

Ce projet global permet ainsi de restructurer la mairie actuelle et de réhabiliter l'ancienne poste, patrimoine important de la commune à priori construit autour de 1920.

Il s'articule avec la convention d'aménagement de bourg qui traduit la volonté de la commune de redonner aux piétons et aux cheminements doux une place majeure dans tout le village, en sécurisant les voies et en développant des venelles de déplacement doux. Quatre fiches actions ont été retenues sur 2023 – 2026 dont la sécurisation de la traversée du bourg de Cabanac et la requalification de la place du Général Doyen.

De même, ce projet global poursuit l'objectif de conforter dans un projet global pour global pou publics de qualité : mairie, écoles maternelle et élémentaire, salle des fêtes, bibliothèque Rosa Bonheur,

foyer municipal et tiers-lieu sur l'ancienne gare de Cabanac dont les travaux vont prochainement débuter afin de créer un espace d'animation locale et touristique.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de solliciter une subvention de 25 % d'une dépense plafonnée à 120 000 € soit 32 100 € auprès du Département de la Gironde au titre du patrimoine non protégé,

d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement d'une nouvelle mairie	281 512 €	DETR 2023 - État	35 %	98 529,20 €
		CD33 – Patrimoine non protégé	25 % x CDS de 1,07 d'une dépense plafonnée à 120 000 € HT	32 100 €
		Autofinancement	53,60 %	150 882,80 €
TOTAL HT	281 512 €	TOTAL		281 512 €

- de s'engager à intégrer des critères de développement durable dans cet investissement,
- d'autoriser M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

POUR: 17 **CONTRE**: 00

ABSTENTION: 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 11 avril 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY